

<http://www.eglisealareunion.org/?Consequences-du-calendrier-de-deconfinement-pour-l-Eglise-a-La-Reunion>

Conséquences du calendrier de déconfinement pour l'Église à La Réunion

- Actualité -



Date de mise en ligne : jeudi 30 avril 2020

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Conséquences du calendrier de déconfinement pour l'Église à La Réunion

Monseigneur Gilbert Aubry a fait le point ce matin par circulaire interne sur la situation actuelle et le prochain déconfinement, s'appuyant sur le calendrier proposé par le Premier ministre et en tirant les conséquences pour la vie de l'Église à La Réunion.

Le 7 mai, le Gouvernement devrait se prononcer sur un déconfinement différencié selon les départements. La Réunion pourrait être classée parmi les départements verts, dans lesquels le déconfinement sera appliqué largement.

Le 11 mai, l'on pourra de nouveau circuler librement. Conséquences :

-* « Nous réouvrons les églises, nettoyées et désinfectées au préalable. Les fidèles pourront y venir prier individuellement. Les temps de prières en groupes sont interdits, donc les célébrations eucharistiques ne sont pas possibles pour le moment. Il faut veiller à ce que les fidèles soient disséminés dans l'église et respectent les gestes barrières. Mettre du gel hydro-alcoolique à leur disposition. Si les mesures de sécurité sont assurées, il est bon d'exposer le Saint Sacrement. »

-* Les cures seront réouvertes avec le fonctionnement physique du secrétariat. Tous les personnels doivent être protégés. Il y a nécessité de leur fournir les masques et le gel hydro-alcoolique. »

La circulaire précise que « pour le personnel à la réception, un écran en plexiglass peut être utile pour l'accueil des visiteurs » et qu'il convient « pour l'accueil, d'enlever les bancs, privilégier les chaises avec la distance de 1 mètre et l'attente à l'extérieur si possible ».

Le 2 juin, nouvelle étape de déconfinement pour trois semaines, en fonction de l'évolution de l'épidémie. Conséquences :

-* « Il nous sera possible alors de reprendre nos célébrations avec assemblées, catéchèse, messes, baptêmes, mariages, confessions, obsèques... » Tout cela évidemment, selon les conditions fixées par le Gouvernement.

Par ailleurs, la circulaire précise que :

- « Tous les grands rassemblements sont supprimés jusqu'en septembre.
- Les premières communions et les confirmations prévues en mai, juin et en juillet ne pourront pas se faire et doivent être reportées. Pour les confirmations, les nouvelles dates seront à déterminer avec les célébrants prévus.
- Le calendrier pour la mise en oeuvre des scrutins et des sacrements de l'initiation chrétienne dans nos paroisses sera fixé selon les propositions du SNCC (NDLR : Service National de la Cate che se et du Cate chume nat). La date de la confirmation pour les recommençants pourra être programmée après la prochaine intervention du Premier ministre. »